

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 29 juin 2016 complétant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne**

NOR : AFSZ1630594A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé ;  
Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bretagne :

1° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

*a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15*

M. Emmanuel FROTEY, titulaire ; M. Johann BOTUHA, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

*b) Au titre du I (2°, c) de l'article D. 1432-15*

M. Didier LE PIMPEC, titulaire ; M. Pierrick HAMON, suppléant, désignés par la mutualité sociale agricole.

2° Représentants des collectivités territoriales :

*a) Au titre du I (3°, a) de l'article D. 1432-15*

Mme Anne TROALEN, titulaire, désignée par le président du conseil régional.

*b) Au titre du I (3°, b) de l'article D. 1432-15*

M. François GOULARD, titulaire ; Mme Sylvie GUIGNARD, suppléante, M. Jean-Rémy KERVARREC, suppléant, désignés par l'assemblée des départements de France.

Mme Anne-Françoise COURTEILLE, titulaire ; Mme Florence CANN, suppléante ; Mme Vera BRIAND, suppléante, désignées par l'Assemblée des départements de France.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 juin 2016.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le secrétaire général des ministères  
chargés des affaires sociales,*  
P. RICORDEAU